

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 03/18
relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017

Date de la séance : 15 mai 2018.

Membres présents de la commission : Mmes Anne-Marie Badel et Fabienne Gregersen, MM. Denis Currat, André Dunand, Olivier Jaquier, Jörg Schorr et Markus Seitz-Schulze-Rouat.

Membres présents de la municipalité : Mme. Cécile Martini, MM. Didier Lohri (syndic), Marc Mazzariol, Lorenzo Merlanti et Laurent Vukasovic.

Les membres de la Municipalité nous ont remis et présenté leur rapport de gestion de l'année 2017 et ont commenté les diverses rubriques et les démarches entreprises tout au long de l'année.

Conclusion :

Nous remercions la Municipalité pour son engagement et pour les réformes entreprises.

Nous remercions également l'ensemble du personnel communal pour l'accomplissement de leurs tâches.

La commission de gestion relève que :

1. Cela fait des années qu'elle alerte sur de nombreux dysfonctionnements :
 - dépenses au-delà de la capacité financière réelle de la commune
 - non-respect du budget (crédits extraordinaires comme lignes budgétaires)
 - information lacunaire au Conseil Communal en cas de dépassement budgétaire
 - retard dans la remise des documents pour le travail des commissions

Force est de constater que l'analyse de la gestion 2017 montre une situation en progression, mais encore insuffisante.

2. En 2017 nous constatons :

- Le compte courant de la piscine, 9110.1 au bilan, continue d'augmenter (augmentation de CHF 36'856 en 2017, une augmentation totale de CHF 119'475 depuis 2015)
- De nombreux fonds de réserve comptables ont été créés en 2017, pour un montant de CHF 1'067'493. Ces fonds sont constitués en vue de dépenses à venir et nécessitent des outils de suivi financier et de trésorerie (la Municipalité les met actuellement en place). Ils ne donnent pas d'indication sur la santé financière de la commune, n'étant pas adossés à des liquidités (le cas des CHF 313'252 versés à l'AGFORS réservé)
- En lien avec la création de ces fonds de réserve, qui servent aussi à lisser les résultats 2017, la commission note que tous les remboursements d'emprunts n'ont pas été effectués (Remboursements réalisés : CHF 153'250 au lieu de CHF 581'562)
- Les dépassements les plus notables sont :
 - CHF 71'000 sur la position 35.331.4 (salle polyvalente, dont l'investissement a été clôturé en 2017 – dépassement total de CHF 627'000 sur ce projet)
 - CHF 56'010 sur la position 42.318 (PGA).
 - CHF 34'736 sur la position 14.351.1 (participations transports régionaux)
 - CHF 34'371 sur la position 35.314 (entretien et rénovation des bâtiments)
 - CHF 40'009.30 sur la position 43.314.0 (dénivellement) qui est toujours difficile à évaluer mais dont le budget devrait être un peu plus conservateur

A la rubrique 42.318 (Honoraires PGA, en dépassement de CHF 56'010), nous notons CHF 38'336 pour une facture de privés comptabilisée par la commune de manière indue à la vue des documents que la commission a pu consulter.

L'absence de collégialité et de recherche de consensus au sein de la Municipalité a été constatée et nous estimons que cette attitude constitue un risque pour notre commune.

La commission de gestion propose au Conseil Communal :
de donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'année 2017.

Fait à Bassins, le 21 juin 2018

Anne-Marie Badel



Fabienne Gregersen



Denis Currat



Olivier Jaquier



André Dunand



Jörg Schorr
(rapporteur)

Markus Seitz-Schulze-Rouat

